

Délibération 2025-23

Point de l'ordre du jour : II

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2025.

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011 relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2025.

Nombres de votants : 20

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 4

Fait à Gif-sur-Yvette, le 12/12/2025.

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO

Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 20/06/2025.

<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA – 12/12/2025 - D.2025-23</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u></p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.</p>
---	--

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2025

Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	P/A
Présidente du CA	ENS Paris-Saclay	CARRASCO	Nathalie	Présente
Membre de droit	Université Paris-Saclay	GALAP	Camille	Présent
Personnalités qualifiées	EHESS	HURET	Romain	Visio
	CNRS	CORTIJO	Elsa	Visio
	Académie des sciences	CANDEL	Sébastien	Mandat à Rémi CARMINATI
	IOGS	CARMINATI	Rémi	Visio
	ONERA	FIGHIERA	Bénédicte	Présente
	Association des anciens élèves	LAURRE	Jérôme	Excusé
	Sorbonne Université	DRACH-TEMAM	Nathalie	Mandat à Camille GALAP
	Sciences Po/CNRS	DUBUISSON-QUELLIER	Sophie	Mandat à Elsa CORTIJO
Représentants d' institutions partenaires	Communauté d'agglomération Paris-Saclay	DE LASTEYRIE	Grégoire	Mandat à Nathalie CAR RASCO
	ENS Rennes	MOGNOL	Pascal	Présent
	CNRS Ile de France Sud	FORET	Benoît	Excusé

	ENS Lyon	TRIZAC	Emmanuel	Présent
	INRIA	LAGRANGE	Jean-Philippe	Mandat à Nathalie CAR RASCO
	EPAPS	GUESPEREAU	Martin	Présent
Collège A	DER de Génie civil LMT	BENNACER	Rachid	Présent
	DER SHS/CEPS	RAFFIN	Natacha	Présente
		MAUFFRET	Olivier	Présent
	DER Physique	DELEPORTE	Emmanuelle	Présente
Collège B	DER Génie mécanique	LAVERNHE	Karine	Présente
	DER Physique	LE DIFFON	Arnaud	Présent
	Département Langues	WINDISH	Hélène	Présente
	DER Informatique	LE ROUX	Stéphane	Présent

Élèves et étudiants	DER GCE	HAUMONT	Etienne	Présent
	DER GM	Suppléant : GUILLOU	Nicolas	Présent
	DER GCE Saphir	PONS	Catherine	Absente
		Suppléant : MANCICIDOR	Clara	Visio
	DER GCE DER SHS	BOULLIER	Paul	Présent
		Suppléant : MOTAIS DE NARBONNE	Hugo	Visio
	DER SHS DER SHS	PANNETIER-BECEL	Lou-Ann	Présente
		Suppléant : JOSZAS DE PUGLY	Emilie	Absente
	Direction des affaires financière	MBIZI NKENGUE	Lydie	Visio

27 votants

Représentants du Ministère :

Conseillère d'établissement	MOULIN-CIVIL	Françoise	Visio
Représentant DGESIP	TARAVELLA	Didier	Visio

Représentants du Rectorat :

Service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SR-ESRI)	SUANT JARDIN	Laurianne Céline	Absente Visio
--	-----------------	---------------------	------------------

Membres de droit :

Agent comptable	LISSY	Frédéric	Présent
Directeur général des services	SIGNALLES	Laurent	Présent

Invités permanents présidence :

Président du conseil scientifique	AKNIN	Patrice	Absent
Vice-présidente en charge de la stratégie et des moyens	PEYROCHE	Anne	Présente
Vice-président en charge de la recherche	MAITRE	Philippe	Présent
Vice-président en charge de la formation	HUBERT	Olivier	Présent

Invités :

Directrice des ressources humaines	RAFIK	Betty	Présente
Directrice des affaires financières	COUNIL	Christine	Visio
Directrice de l'appui à la recherche et à l'innovation	BRANCO	Virginia	Présente
Directeur général des services adjoint	PRONTEAU	Sylvain	Présent
Directrice de la communication	DOISY	Anabelle	Présente
Directrice de la Scolarité, de la Vie Etudiante et des Concours	RABÉ	Tiana	Présente
Directrice des affaires juridiques	MAUGE	Cécile	Présente
Directeur de la Graduate School MRES	NÉRON	David	Excusé
Responsable des partenariats et du mécénat	RAOULT	Véronique	Présente
Responsable du patrimoine	SICHERRE	Jérôme	Présent
Direction des affaires juridiques	DIOUL	Christelle	Présente

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour – Vote	3
II.	Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2025 – Vote.....	3
III.	Informations de la Présidente – Information	3
IV.	Eléments institutionnels.....	5
1.	Rapport d'activité 2024 – Vote	5
2.	Approbation du projet de schéma de stratégie immobilière 2025-2029 – Vote	5
3.	Adoption du schéma directeur de la vie étudiante et de campus de UPS 2025-2029 – Vote	5
V.	Eléments budgétaires, financiers et administratifs	6
1.	Adoption des maquettes de formation année 2026-2030 – Vote	6
2.	Délégation de pouvoir en vue de la création de logements étudiants – Vote.....	6
VI.	Aspects ressources humaines	8
1.	Rapport Social unique 2024 Vote.....	8
2.	6.2 Lignes directrices de gestion Vote.....	9
3.	Régime indemnitaire des personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) – Vote	9
4.	Politique indemnitaire fonctionnelle des personnels enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs non éligibles au RIPEC – Vote	9
5.	Charte relative à l'accompagnement de carrière des personnels enseignants-chercheurs et des enseignants – Vote.....	10
VII.	Recherche et Innovation	10
1.	Activité partenariale de recherche 2024 – Information.....	10
VIII.	Transition écologique et développement soutenable (TEDS) – Information	10
1.	Adoption du schéma directeur du développement durable, responsabilité sociétale et environnementale 2026-2030 – Vote	10
IX.	Questions diverses – Information	11

La séance est ouverte à 9 heures 35.

I. Adoption de l'ordre du jour – Vote

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2025 – Vote

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2025 est approuvé à la majorité (une abstention).

III. Informations de la Présidente – Information

Nathalie CARRASCO fait part des actualités suivantes :

- plusieurs prix et distinctions décernés à des membres de l'école ainsi qu'à des alumni ;
- une étude menée par l'association des alumni auprès de ses membres concernant les trajectoires professionnelles des normaliens et des normaliennes ;
- une visite d'Elisabeth Borne et de Roxana Minzatu au sujet de l'attractivité internationale de l'Université Paris-Saclay (UPS) ;
- la visite d'une délégation sénatoriale sur le thème des femmes en sciences ;
- la récente inauguration du cluster DataIA ;
- la quatrième édition du congrès junior pluridisciplinaire de l'UPS ;
- la participation de l'Ecole à deux salons d'innovation ;
- le 25e prix littéraire de l'ENS Paris-Saclay ;
- la cérémonie de remise des diplômes de l'Ecole sous le marrainage de Sylvie Retailleau ;
- le 20^e anniversaire du partenariat avec Fulbright ;
- la visite d'une délégation de l'ENS Paris-Saclay chez ses partenaires indiens.

En outre, Nathalie CARRASCO annonce une étape importante dans le processus de sortie de l'Etablissement public expérimental (EPE), avec le vote du schéma de gouvernance.

Camille GALAP précise que ce vote permet d'aborder le sujet des projets de statuts, afin de stabiliser le design institutionnel. Ce projet est mené selon quatre principes directeurs : la concertation, la construction, la clarification et la consolidation.

Face aux différentes options structurelles, le choix s'est porté sur une convention d'association avec les universités membres associés (UMA), à défaut du projet de fusion initialement prévu. Par conséquent, il conviendra d'identifier le véhicule juridique approprié pour l'association des deux universités, en complément de celui de grand établissement prévu par l'ordonnance de 2018 pour la sortie d'expérimentation.

La crise politique associée à la perspective de sortie de l'expérimentation en 2025 a conduit à un décalage de cette échéance en début d'année 2027, afin d'éviter toute interférence avec les périodes d'élection (élections présidentielles et élections universitaires).

En 2024, une revendication forte a émergé concernant la composition du conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay, et notamment la proportion de personnalités qualifiées parmi les administrateurs. Une autre revendication s'est exprimée pour retrouver la personnalité morale de Paris Sud par rapport aux autres universités. Ces considérations ont motivé la proposition d'une instance au périmètre des composantes universitaires, composé des seuls administrateurs concernés.

En outre, l'Université Paris-Saclay compte une structure de comités importante. Le dispositif initial ne sera pas remis en question, et permettra la gestion des biens communs (notamment les diplômes communs et les Graduate Schools).

Un conseil réunira les présidents des universités et le président du grand établissement. S'y ajouteront un conseil des universités, un conseil des établissements composantes et, enfin, un bureau des composantes universitaires, pour les sujets du périmètre employeur. Les sujets traités seront ensuite soumis au comité de direction élargi – comprenant également les organismes nationaux de recherche (ONR).

Par ailleurs, les conventions d'association seront révisées pour intégrer l'Alliance Paris-Saclay et ainsi consolider la création du grand établissement.

Certains sujets seront validés le 8 juillet 2025 lors du conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay. Tous les efforts sont déployés pour que le conseil d'administration conserve une structure proche de sa configuration actuelle, avec toutefois une révision des limites du corps électoral. Les présidents des deux UMA seront membres de droit du conseil d'administration ; y siégeront également les élus des grandes écoles – en nombre plus important qu'actuellement – afin de préserver la cohérence du projet initial. Cela permet de limiter le risque lié au faible poids électoral des écoles dans le cadre des élections générales, du fait de leur effectif plus faible.

Enfin, un autre point important concerne l'élection de la présidence du grand établissement.

La création de ce cadre est essentielle pour clore la phase d'expérimentation, en valorisant la contribution de chaque membre.

Nathalie CARRASCO précise que, dans le cadre de l'EPE, toutes les parties prenantes se situaient sur le même plan. Désormais, les universités ne seront pas intégrées au grand établissement, mais bénéficieront de conventions solides dans le cadre de l'Alliance. Quant au périmètre des composantes universitaires, il disposera de sa propre instance pour traiter des sujets relevant de son échelle.

Camille GALAP signale également que les crédits de l'IDEX continueront de bénéficier à tous les membres de l'Alliance.

Rachid BENNACER se félicite que la dynamique de groupe soit préservée, avec la spécificité de chacun. En outre, il souhaite des précisions sur les modalités de limitation du risque s'agissant de la représentation des écoles.

Camille GALAP explique que l'objectif est d'assurer une part significative, de l'ordre de 40 %, issue des écoles et des ONR. La composition des listes devra présenter un équilibre adéquat pour garantir la représentation des différentes écoles.

Stéphane LE ROUX s'interroge sur le rôle du comité du périmètre employeur, demandant s'il aura un caractère consultatif ou décisionnaire.

Camille GALAP indique que des délégations seront possibles. Néanmoins, ce point nécessite une analyse approfondie pour déterminer la répartition des prérogatives par rapport au conseil d'administration.

IV. Eléments institutionnels

1. Rapport d'activité 2024 – Vote

Nathalie CARRASCO indique que ce rapport présente notamment l'évolution du diplôme, les nouvelles formations et, concernant la recherche, les avancées dans le domaine du quantique ou de l'IA.

L'engagement de l'Ecole notamment en faveur des filles en sciences est également souligné.

Enfin, le rapport mentionne le renforcement des liens avec les anciens élèves.

Le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2024 de l'ENS Paris-Saclay.

2. Approbation du projet de schéma de stratégie immobilière 2025-2029 – Vote

Jérôme SICHERRE indique que les diagnostics technique et réglementaire sont satisfaisants.

Les diagnostics révèlent cependant :

- une sous-occupation des bureaux et des sous-sols ;
- une sur-fréquentation des espaces du CROUS ;
- des besoins concernant le pilotage des prestataires ;
- la nécessité de remise à niveau des systèmes d'information immobiliers.

La stratégie immobilière retenue vise à maintenir le site et à améliorer l'accueil des usagers, ainsi qu'à optimiser l'occupation des espaces. Elle mentionne également le projet de résidence étudiante.

Enfin, il est prévu de professionnaliser la fonction immobilière.

La stratégie d'intervention prévoit la programmation pluriannuelle des travaux, le renforcement de la sécurité dans le bâtiment, ainsi que l'amélioration et l'optimisation des éléments énergétiques afin de réaliser des économies d'énergie.

Le conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable à la transmission du projet de stratégie immobilière à la Direction de l'immobilier de l'État.

3. Adoption du schéma directeur de la vie étudiante et de campus de UPS 2025-2029 – Vote

Tiana RABÉ indique que l'amélioration de la qualité de vie étudiante et de campus est une priorité pour l'UPS pour la période 2025-2029. Après une grande concertation, le schéma directeur a été établi selon cinq axes : la santé et le logement, l'équité spatiale, la gouvernance, le sentiment d'appartenance, et l'adéquation des parcours et des services. Ce dernier axe inclut notamment la pause méridienne d'une heure et une demi-journée libérée par semaine.

Stéphane LE ROUX s'enquiert des actions de l'Université Paris-Saclay en relation avec l'hôpital Paris-Saclay.

Laurent SIGNOLES précise qu'aucune action de ce type n'est prévue dans le schéma directeur mais qu'un partenariat est prévu avec la SSE et future maison de santé.

Le schéma directeur de la vie étudiante et de campus est approuvé à l'unanimité.

V. Eléments budgétaires, financiers et administratifs

1. Adoption des maquettes de formation année 2026-2030 – Vote

Olivier HUBERT indique que ce travail a été mené en partenariat avec l'Université Paris-Saclay. Le cadre général de l'université est respecté, mais des éléments spécifiques à l'Ecole ont été intégrés. Une cinquantaine d'éléments de formations ont été définis en respectant les contraintes, notamment budgétaires.

En outre, l'évolution des maquettes vise à alléger certaines formations pour libérer une demi-journée et inclure la formation TEDS obligatoire ainsi que l'engagement normalien.

Parmi les principales évolutions figure le désengagement partiel de l'Université Paris Cité sur l'anglais. En SHS, une spécialisation en sciences politiques est créée en collaboration avec l'Université Paris-Saclay. Des liens plus étroits sont également développés dans le domaine du design. Quant aux sciences de l'ingénieur, elles ont bénéficié d'un ajustement du niveau de pluridisciplinarité en première année. Le génie mécanique connaît un nouveau partenariat avec CentraleSupélec.

Au sein du DER informatique, une révision de la répartition des heures entre L3 et M1 est prévue. Au sein du DER mathématiques, la question de l'éligibilité des modules dans le cadre du M1 Hadamard est examinée.

En biologie, il y aura désormais quatre mentions de master au lieu d'une seule.

Pour le DER chimie, une meilleure identification de la voie ENS est mise en place, ce qui entraîne une légère augmentation du budget pédagogique. Par ailleurs, le M2 MOCHI fait l'objet d'une restructuration, toujours en partenariat avec l'Institut Polytechnique de Paris.

Au sein du DER physique, les maquettes sont en cours de discussion avec un rapprochement prévu entre deux M2.

Enfin, l'évolution des budgets pédagogiques révèle une légère diminution des heures dans les maquettes.

Les maquettes de formation 2026-2030 sont approuvées à l'unanimité.

2. Délégation de pouvoir en vue de la création de logements étudiants – Vote

Nathalie CARRASCO rappelle la problématique de la crise du logement, particulièrement critique pour l'Ecole. Cette dernière s'est jusqu'à présent appuyée sur les seules structures communes du plateau. Toutefois, elle a pu, avec le soutien du Conseil d'Administration, sécuriser un certain nombre de places.

Aujourd'hui, un projet à horizon 2028-2029, proposé par l'EPAPS, consiste à acquérir un terrain pour la construction de logements qui seraient gérés par un bailleur afin de loger les étudiants de l'ENS.

Laurent SIGNOLES précise que la parcelle est située à proximité du LUMEN et de la station de métro.

Ces logements seraient gérés par un bailleur pour une durée de 40 ans.

Actuellement, la délégation envisagée permettrait à la présidente d'avancer sur ce projet avec l'EPAPS pour l'acquisition de la parcelle, pour un coût de 6 millions d'euros. Le fonds de roulement sera mobilisé à hauteur de 1,5 à 5,7 millions d'euros, avec un éventuel recours à l'emprunt plafonné à 4,2 millions d'euros. Cette délégation de pouvoir est temporaire jusqu'au 31 décembre 2025.

Nathalie CARRASCO indique que le projet a été discuté en concertation avec l'Université Paris-Saclay, dans la mesure où il permettra de réduire la tension sur le logement dans l'ensemble du plateau. Un complément de logements sera par ailleurs conventionné avec l'Université Paris-Saclay.

Laurent SIGNOLES précise que le projet a été présenté à la tutelle qui lui a apporté son soutien.

Ces logements viendront en complément des places déjà disponibles au CROUS.

Martin GUESPEREAU indique que la gare de métro sera rebaptisée « Université Paris-Saclay ».

Le quartier s'articulera autour de deux poumons : le mail Pierre Potier et la gare, avec la création de logements familiaux. Le quartier de la gare s'étendra vers l'ouest. Le bâtiment proposera des logements étudiants et un rez-de-chaussée dynamique comprenant un cinéma et un espace d'animation sous forme de bar. Ces aménagements contribueront à l'animation du quartier.

Par ailleurs, l'offre de logements reste insuffisante. L'objectif est de passer d'un étudiant sur trois logé sur le plateau à deux sur trois. Il faut donc promouvoir la construction de logements étudiants. L'EPAPS, propriétaire du foncier, a développé un modèle solide qui permet de maîtriser l'avenir du bâtiment.

Hélène WINDISH s'enquiert de l'horizon temporel du projet et demande si des bailleurs ont déjà été identifiés.

Nathalie CARRASCO confirme l'horizon 2028-2029.

Martin GUESPEREAU précise que la consultation pour la recherche du bailleur sera lancée dès cette année. Ce projet, bien que complexe, suscite un vif intérêt en raison de sa double proximité avec le public étudiant et le métro.

Nathalie CARRASCO ajoute que l'Etablissement conservera la maîtrise des loyers, qui resteront modérés.

Martin GUESPEREAU souligne que les loyers libres ont connu une forte hausse. Ce projet, qui prévoit des espaces communs partagés, permettra de réduire les prix des logements libres.

Olivier MAUFFRET demande ce qui remplacera le GUPS.

Nathalie CARRASCO explique que le GUPS ne représentait qu'une portion congrue. L'ENS s'appuie désormais principalement sur des conventions avec le CROUS et la résidence CESAL.

Rachid BENNACER se félicite de ce projet qui permettra la récupération de l'immobilier après 40 ans. Il souhaite l'inclusion d'une clause garantissant l'entretien du bâtiment.

Stéphane LE ROUX s'enquiert des raisons justifiant une capacité de 300 à 400 places.

Nathalie CARRASCO explique que cette estimation découle de la taille de la parcelle et des dimensions prévues pour les chambres. Il convient désormais de définir précisément les besoins.

Martin GUESPEREAU mentionne l'existence d'une procédure de modification du PLU actuellement en cours auprès des deux municipalités concernées. Cette modification permettrait de maximiser le nombre de chambres disponibles.

Stéphane LE ROUX interroge sur la possibilité d'une extension future du bâtiment.

Martin GUESPEREAU répond par la négative, précisant que cette option n'est pas réalisable.

Camille GALAP rappelle avoir dû entreprendre une démarche spécifique pour modifier le nom de la station de métro concernée.

La délégation de pouvoir en vue de la création de logements étudiants est approuvée à l'unanimité.

La séance est suspendue de 11 heures 25 à 11 heures 35.

VI. Aspects ressources humaines

1. Rapport Social unique 2024 Vote

Betty RAFIK présente les évolutions majeures du document.

Ces modifications comprennent une mise à jour concernant le personnel hébergé, l'ajout de nouveaux indicateurs et le retrait de rubriques non obligatoires.

Les évolutions majeures concernent un renforcement de l'attractivité, un accroissement des effectifs et de la masse salariale et l'amélioration de la QVCT.

Néanmoins, des points de vigilance en matière de ressources humaines sont également identifiés :

- la sous-représentation féminine dans les fonctions de direction et les écarts de rémunération persistants entre femmes et hommes, qu'il faut réduire conformément à ce qui inscrit dans le plan d'action égalité.
- l'insuffisance de la mobilité interne ;
- des iniquités persistantes dans l'évolution des parcours professionnels ;
- une faible ancienneté moyenne du personnel ;
- la nécessité d'un renforcement de la formation.

Camille GALAP estime qu'il serait pertinent de suivre les mobilités à l'échelle de l'UPS.

S'agissant de la promotion des femmes, Camille GALAP s'interroge sur la proportion de femmes promues par rapport au nombre de femmes promouvables.

Natacha RAFFIN considère qu'il convient d'aborder la question de la représentativité davantage en termes d'équité que d'égalité.

Rachid BENNACER souligne qu'un travail important reste à accomplir. La difficulté réside dans l'ajustement des mesures sans créer de discrimination.

Enfin, Rachid BENNACER souhaite que soit précisé le nombre d'agents en détachement et en délégation.

Le rapport social unique 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. 6.2 Lignes directrices de gestion – Vote

Betty RAFIK précise que ces lignes directrices de gestion (LDG) ont été élaborées collectivement avec les représentants du personnel dans le cadre de trois groupes de travail, afin d'intégrer de nouvelles mesures.

Concernant la mobilité, l'objectif est d'encourager les mobilités internes et externes. Ces lignes visent également à améliorer le parcours professionnel des agents par une meilleure valorisation et une équité des rémunérations. Enfin, un pilotage RH est proposé dans une stratégie à cinq ans.

Ces LDG feront l'objet d'une information auprès des agents.

Les nouvelles lignes directrices de gestion sont approuvées à l'unanimité.

3. Régime indemnitaire des personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) – Vote

Betty RAFIK expose que la note respecte les lignes directrices de gestion ministérielles tout en s'articulant avec le plan égalité. Elle conduit notamment à la création de trois groupes de responsabilités pour le volet C2, chacun assorti de plafonds annuels spécifiques. En outre, la conversion de l'indemnité en décharge de service est possible sur demande.

Arnaud LE DIFFON constate une amélioration par rapport au texte précédemment en vigueur. Toutefois, il déplore la méthode de travail adoptée, avec des groupes de travail organisés tardivement et un degré de préparation insuffisant, ce qui a placé les représentants du personnel dans une position inconfortable. Pour ces raisons, il annonce un vote défavorable.

Hélène WINDISH partage cet avis, ajoutant que le processus d'élaboration de cette note a nui à la qualité de vie au travail des agents. Les incertitudes persistantes constituent une source d'angoisse.

Nathalie CARRASCO prend note de ces remarques. Elle souligne néanmoins que les retours du Comité social d'administration (CSA) ont été plus positifs, ses membres ayant salué cette démarche inédite, malgré des défauts dans sa mise en œuvre.

Arnaud LE DIFFON confirme partager l'avis des membres du CSA mais maintient son opinion sur le déroulement de la démarche.

Le Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) est approuvé à la majorité (2 votes défavorables et 3 abstentions).

4. Politique indemnitaire fonctionnelle des personnels enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs non éligibles au RIPEC – Vote

Betty RAFIK indique que les règles générales de ces dispositions sont équivalentes à celles du volet C2 du RIPEC. Cette politique indemnitaire est mise en œuvre de façon expérimentale pour une durée d'un an, avec quelques dispositions particulières.

Nathalie CARRASCO précise que ce volet a été mis en place dans un souci d'équité. Il s'agit d'un effort budgétaire significatif, de plus 100 000 euros (à l'échelle globale sur le volet fonctionnel), voulu par la présidence malgré les contraintes financières actuelles.

La politique indemnitaire fonctionnelle des personnels enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs non éligibles au RIPEC est approuvée à la majorité (2 votes défavorables).

5. Charte relative à l'accompagnement de carrière des personnels enseignants-chercheurs et des enseignants – Vote

Betty RAFIK explique que la charte a été enrichie lors de quatre groupes de travail.

Le document intègre les dispositions du RIPEC ainsi que celles destinées aux agents non éligibles à ce dispositif.

L'harmonisation du référentiel de service, la clarification de la politique indemnitaire et le renforcement de carrière figurent parmi les apports de cette nouvelle version.

Arnaud LE DIFFON salue les avancées de la charte et l'effort budgétaire consenti par l'Ecole. Cependant, il déplore le traitement de la partie relative au BQE qui a suscité des inquiétudes parmi les agents concernés (ESAS). Il regrette que l'Etablissement n'ait pas pris le temps nécessaire pour une remise à plat complète, engendrant ainsi incertitude et frustration. Selon lui, il aurait été préférable de consacrer l'année à venir à une révision plus sereine. Pour ces raisons, il annonce un vote défavorable.

Nathalie CARRASCO indique qu'il a été décidé conjointement avec le CSA de mener un travail collectif durant l'année à venir.

Arnaud LE DIFFON remercie la présidence pour cette initiative. Il souhaite toutefois disposer au préalable de la planification des enseignements ainsi que d'un calendrier précis des réunions.

Hélène WINDISH indique que la réunion de la veille organisée par le vice-président formation en destination des ESAS a été très appréciée. Néanmoins, elle s'associe à la position d'Arnaud Le Diffon et votera défavorablement.

La Charte relative à l'accompagnement de carrière des personnels enseignants-chercheurs et des enseignants est approuvée à la majorité (deux votes défavorables).

VII. Recherche et Innovation

1. Activité partenariale de recherche 2024 – Information

Ce point est reporté.

VIII. Transition écologique et développement soutenable (TEDS) – Information

1. Adoption du schéma directeur du développement durable, responsabilité sociétale et environnementale 2026-2030 – Vote

Anne PEYROCHE explique que ce schéma directeur obligatoire pour tout établissement a été établi à l'échelle de l'Université Paris-Saclay et est structuré autour de cinq axes.

Le document produit par l'Université Paris-Saclay résulte d'un travail collaboratif avec les différents établissements et composantes de l'Université. Des points d'étape ont été présentés au comité environnement de l'Ecole, qui a pu apporter des amendements et faire des propositions.

Concernant l'axe stratégie et gouvernance, le schéma prévoit la création d'une commission transition écologique. Les sujets liés à cette thématique seront également inscrits dans le plan stratégique de l'Université Paris-Saclay.

Le schéma directeur sera soumis au vote le 8 juillet en CA de l'Université Paris-Saclay.

Le schéma directeur de développement durable responsabilité sociétale et environnementale 2026-2030 est approuvé à l'unanimité.

IX. Questions diverses – Information

1. Motion sur les événements au niveau mondial

Stéphane LE ROUX donne lecture d'une motion votée en CSA :

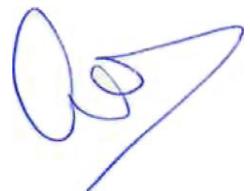
« Le conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay rappelle son attachement au droit international ainsi qu'aux valeurs de paix, d'égalité et de liberté. Il invite l'ENS Paris-Saclay à par exemple privilégier les relations avec les institutions, notamment au Moyen-Orient, qui soutiennent explicitement ces valeurs. »

La motion est adoptée à la majorité avec trois abstentions.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12 heures 30.

La présidente du conseil d'administration

Nathalie CARRASCO



Document rédigé par la société Ubiqus – Tél. 01.44.14.15.16 –
www.acolad.com/fr/services/transcription.html – infofrance@ubiquus.com